

## **Séance du 14.08.2018**

### **Réorganisation de la collecte des déchets ménagers**

Le CC décide d'équiper 8 écopoints sur le territoire communal

Tous les autres points de ramassage actuels sont conservés jusqu'à nouvel avis.

Le compacteur pour les entreprises posé en test à Anzère est conservé pour une nouvelle période de 3 mois (septembre, octobre, novembre).

### **Structure d'accueil Naftaline**

Le CC décide d'engager M. Eliott Monnet pour un stage probatoire d'une année, soit du 20.08.2018 au 19.07.2019.

## **Séance du 30.08.2018**

### **Réfection de la conduite d'eau potable Route de Forniri**

Le CC attribue le mandat de génie civil à l'entreprise Aymon SA pour le montant de Fr. 99'705.10 TTC.

Le CC attribue le mandat d'appareillage à l'entreprise Campo Sàrl pour le montant de Fr. 34'010.00 TTC.

### **Concept incendie de forêt Liene-Morge**

En ouverture de séance, M. Bernard Biedermann du bureau Nivalp SA a présenté le concept de défense incendie (protection des forêts) et particulièrement les mesures préconisées pour notre commune.

Le coût brut à charge de la commune d'Ayent se monte à Fr. 75'000.00 environ (prise d'eau sur les réservoirs, pose de borne hydrant, prise d'eau sur les canons à neige, frais d'étude...). Le taux de subventionnement peut atteindre 45 % à 60 %.

Le CC valide les mesures présentées. Les travaux à réaliser seront portés au budget 2019.